



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-06-06

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR UNE ETUDE DE REQUALIFICATION DU BATIMENT TIVOLI, DE LA PLACE RENE CASSIN ET DE LA RUE DE PROVENCE

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention Petites Villes de Demain du 9 avril 2021,

VU la convention d'attribution et de soutien à l'ingénierie au programme Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires du 2 août 2021.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron fait partie du programme Petites Villes de Demain et que la banque des territoires apporte un soutien financier et en ingénierie aux communes lauréates du programme ;

CONSIDERANT que dans le département des Alpes-de-Haute-Provence la Banque des Territoires a mandaté le département afin d'agir pour compte ;

CONSIDERANT que la commune de Sisteron a le projet de requalifier un secteur stratégique du cœur de ville qui s'étend de la rue de Provence à la montée de la citadelle en passant par la place René Cassin,

CONSIDERANT que pour définir ce que deviendra ce secteur en termes de mobilité, de stationnements, d'équipements et de services, la commune de Sisteron va lancer une étude de préfiguration urbaine,

CONSIDERANT que cette étude devra faire des propositions sur le devenir de la rue de Provence, de la place Renée Cassin et de la montée de la citadelle tout en permettant de répondre à divers usages.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de de la Banque des Territoires, une subvention d'un montant de 23 944€ pour financer l'étude de préfiguration urbaine pour la requalification du bâtiment Tivoli, de la place René Cassin et de la rue de Provence. Le montant estimé de l'étude est de 90 000€ HT.

ARTICLE 2 : pour la présente étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Banque des Territoires	Région	Commune
Montant	23 944€	45 000€	21 056€
Taux	27%	50%	23%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 22 mai 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 28/06/2023 à 16h32

REÇU EN PREFECTURE
Le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Mis en ligne le 28/06/2023 à 16h32

REÇU EN PREFECTURE
Le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com